

CONSEIL MUNICIPAL de VILLIERS-LE-SEC

L'an deux mil vingt-quatre, et le seize mars, à 9 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Villiers-le-Sec, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Laurence MEUNIER, Maire.

Présents : Laurence MEUNIER, Yann GIRARDOT, Annie VERSET, Christian VILLAUMIE, Sylvain ANDREOLI, Marie-France BAILLET, Guillaume GARCIA, Ludovic PICARD, Justine RATIER, Philippe VATTANT, Sonia VERSET-ELORRIOROZ.

Absent excusé : Anne-Claire VIARD,

Absent non excusé : Julien RIBEIRO

Pouvoir : Anne-Claire VIARD à Sonia VERSET-ELORRIOROZ,

Secrétaire de séance : Justine RATIER.

Nombre de Membres :

En exercice : 13	Présents : 11	Votants : 12
------------------	---------------	--------------

Compte administratif Budget Principal– Année 2023

Après avoir entendu le compte-rendu de l'exercice 2023, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Yann GIRARDOT, 1^{er} Adjoint (Madame MEUNIER ne participant pas au débat et au vote), vote à l'unanimité les comptes administratifs de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

a) Budget principal		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	335 235,91 €	421 652.15 €
	Section d'investissement	150 400.94 €	28 580.60 €
		+	+
Report de l'exercice N-1	Report en fonctionnement	0,00 €	436 058.08 €
	Report en investissement	0,00 €	47 196.05 €
		=	=
Total (réalisations + report)		485 636.85 €	933 486.88 €

b) Budget Lotissement du Chemin de la Riochey		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	126 526.00 €	60 215.00 €
	Section d'investissement	60 215.00 €	10 753.91 €
		+	+
Report de l'exercice N-1	Report en fonctionnement	0.00 €	100.00 €
	Report en investissement	0.00 €	83 141.48 €
		=	=
Total (réalisations + report)		186 741.00 €	154 210.39 €

Comptes de gestion –Année 2023

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les comptes de gestion de l'année 2023 établi par le Receveur Municipal du budget principal et du budget du lotissement du chemin de la Riochey.

Affectation anticipée du résultat de l'exploitation de l'exercice 2023 – budget principal

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE au 31/12/2023	522 474,32 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au budget primitif	74 624,29 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	447 850,03 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002)	74 624,29 €

Vote des taux – Année 2024

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter les taux de référence pour l'année 2024, c'est-à-dire le maintien des taux de 2023.

Installation d'un vidéophone - subvention

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réaliser les travaux d'installation d'un vidéophone à l'entrée des services périscolaires de l'école de Villiers-le-Sec d'un montant estimé total de **3 096,00 € HT**. Il sollicite

l'aide du Conseil Départemental et de l'Etat. Il autorise Madame le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès des organismes concernés, à s'occuper des différentes formalités et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Salle des fêtes de Villiers-le-Sec - Remplacement du châssis de désenfumage - subvention

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réaliser les travaux d'installation de remplacement du châssis de désenfumage de la salle des fêtes de Villiers-le-Sec d'un montant estimé total de **6 724.40 € HT**. Il sollicite l'aide du Conseil Départemental et de l'Etat. Il autorise Madame le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès des organismes concernés, à s'occuper des différentes formalités et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Programme de travaux de voiries - subvention

Le Conseil Municipal décide de réaliser le programme de travaux de voiries suivants : quartier Paigney et Cour Vignot, soit un total estimé de **89 900 €**. Il sollicite l'aide du Conseil Départemental. Il autorise Madame le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès des organismes concernés, à s'occuper des différentes formalités et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Programme de travaux de réfection du Rue du Couchant - subvention

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réaliser les travaux de réfection de la Rue du Couchant, soit un total estimé de **65 000 € HT** (Monsieur PICARD Ludovic ne participe pas au vote). Il sollicite l'aide du Conseil Départemental. Il autorise Madame le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès des organismes concernés, à s'occuper des différentes formalités et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

ONF – Programme d'actions – Année 2024

Madame la Maire donne lecture du programme d'actions établi par les Services de l'Office National des Forêts de la Haute-Marne, Division de Chaumont, concernant les travaux d'investissement (Travaux sylvicoles dans la parcelle 18.a) à réaliser dans la forêt communale par l'O.N.F. en 2024.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réaliser ces travaux dans la forêt communale et accepte le devis établi par l'ONF pour un montant estimé à 934.67 € HT.

ONF - Inscription à l'état d'assiette - Destination des coupes - Affouage - Exercice 2024

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2024, les parcelles 25,26 et 27 pour amélioration et décide la destination des coupes réglées et non réglées de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2024 :

1) Vente en bois façonnés par les soins de l'O.N.F. des parcelles :

Parcelles	Composition (à préciser si plusieurs lots prévus)	Année de mise en vente
25, 26, 27	Grumes feuillues (lots selon essence et qualité)	2024 - 2025

2) Délivrance du taillis, houppiers et petites futaies non vendues de ces coupes aux affouagistes (3).

Parcelles	Composition (à préciser si plusieurs lots prévus)	Année de vente des grumes
25, 26, 27	Taillis+ Houppiers	2024 - 2025

Subventions 2024 au CCAS de Villiers-le-Sec

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser une subvention de 5000 € au titre de l'année 2024 au CCAS de Villiers-le-Sec.

Redevance de la Salle des Fêtes au 1^{er} avril 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les redevances d'utilisation de la salle des fêtes pour les personnes extérieures à la Commune à effet au 1^{er} avril 2024, comme suit :

Forfait demi-journée	100,00 €
Forfait une journée : de 9h00 du matin à 9h le lendemain	180,00 €
Journée supplémentaire	100,00 €
Forfait week-end : du samedi à 9h00 au lundi 9h00	280,00 €

Le Conseil décide d'appliquer les tarifs suivants pour les habitants et les associations de la Commune :

Forfait demi-journée	80,00 €
Forfait une journée de 9h00 du matin à 9h le lendemain	140,00 €
Journée supplémentaire	80,00 €
Forfait week-end : du samedi à 9h00 au lundi 9h00	220,00 €

Uniquement pour les associations de Villiers-le-Sec, il est demandé pour les fluides, dans le cadre d'une utilisation régulière, une participation forfaitaire de 600 € à l'année.

Le Conseil décide que

- les consommations de chauffage seront facturées 0,25 € le kWh. Un relevé de compteur sera effectué lors des états des lieux d'entrée et de sortie.
- une caution de 500 € sera demandée à la réservation, au nom du locataire (personne civile ou morale), avec l'attestation d'assurance de responsabilité civile.
- la redevance ira en location (art.752) ; les arrhes (25% de la somme due) pourront être demandés sur l'exercice comptable précédent l'année de location,
- l'heure de ménage sera facturée 20 €.

Le Conseil autorise Madame le Maire, selon l'opportunité de la demande, à prendre les locations et à fixer le montant de la redevance dont le cas n'est pas prévu ci-dessus.

Redevance de la Salle dite du Lavoir Nord au 1^{er} avril 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de limiter les réservations de la salle dite du Lavoir Nord aux habitants et associations de la Commune. Les locations pour les habitants seront limitées aux goûters, anniversaires et apéritifs. Les repas seront interdits.

Le Conseil Municipal décide de fixer le montant de la redevance à 40 € pour les habitants et de l'imputer au compte 752 (revenu des immeubles) ; les réservations par les associations du village seront gratuites. Une caution de 200 € sera demandée à la réservation, au nom du locataire, avec l'attestation d'assurance de responsabilité civile. Le Conseil Municipal décide de fixer l'heure de ménage à 20 € et autorise Madame le Maire, selon l'opportunité de la demande, à fixer le montant de la redevance dont le cas n'est pas prévu ci-dessus.

Vote des Budgets Primitifs – Année 2024

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les budgets primitifs suivants pour l'année 2024 :

a) Budget principal

FONCTIONNEMENT		Dépenses	Recettes
Budget de l'exercice		614 076.00 €	314 990.00 €
		+	+
Report	Restes à réaliser de N-1	0,00 €	0,00 €
	002–Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	455 209.22 €
		=	=
Total de la section de fonctionnement		614 074.00 €	770 199.22 €

INVESTISSEMENT		Dépenses	Recettes
Budget de l'exercice		367 690,00 €	442 314.27 €
		+	+
Report de l'exercice précédent	Restes à réaliser de N-1	0.00 €	0.00 €
	001–Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	74 624.27 €	0.00 €
		=	=
Total de la section d'investissement		442 314.27 €	442 314.27 €

b) Budget du Lotissement du Chemin de la Riochey

FONCTIONNEMENT		Dépenses	Recettes
Budget de l'exercice		79 215.00 €	145 426.00 €
		+	+
Report de l'exercice précédent	Restes à réaliser de N-1	0,00 €	0,00 €
	002–Résultat de fonctionnement reporté	66 211.00 €	100,00 €
		=	=
Total de la section de fonctionnement		145 426.00 €	145 426.00 €

INVESTISSEMENT		Dépenses	Recettes
Budget de l'exercice		144 655.80 €	104 870.80 €
		+	+
Report de l'exercice précédent	Restes à réaliser de N-1	0,00 €	0,00 €
	001–Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	39 785,00 €
		=	=
Total de la section d'investissement		144 655.80 €	144 655.80 €

Numérotation dans des voiries

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la numérotation des lieux de la manière suivante :

Section	Parcelles	Adresse
ZO	201 et 198	1 à 44, Résidence le Clos de la Riochey
AH	312	35 Bis Grande Rue
ZO	250	19, 21, 23, 25 Rue Riochey

Zone d'accélération ENR

Considérant que la commune :

- Est couverte en partie d'une zone Natura 2000 au titre des directives Habitats et qu'il ne peut être défini de zone d'accélération pour l'éolien dans ce périmètre.
- Est couverte en totalité par une zone de contraintes réglementaires aéronautiques civiles
- Est couverte en partie par une zone de contrainte réglementaire aéronautiques militaires
- Est couverte en partie par une zone de protection liée à la présence d'un site inscrit au patrimoine

Au regard de ces éléments, le Conseil Municipal identifie à l'unanimité les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies :

- pour l'éolien : pas de zone
- solaire photovoltaïque / thermique sur bâtiment : parcelles situées dans le village et alentours où des bâtiments sont existants.
- solaire photovoltaïque au sol : parcelles situées en dehors du village et non boisées
- méthanisation : parcelles situées dans les alentours du village avec une route à proximité.
- hydroélectricité : pas de zone
- géothermie : parcelles situées dans le village

Il charge Madame le Maire de transmettre au référent préfectoral et à l'Agglomération de Chaumont

Informations diverses :

- **Pollution des égouts et du lagunage** : suite à la constatation d'une pollution dans le village par des hydrocarbures dans les canalisations d'égouts, une plainte à la gendarmerie a été déposée. Le dossier est en cours d'instruction. La Commune a fait intervenir une entreprise spécialisée pour limiter la pollution et a installé des absorbeurs.
- **Projet de champs de panneaux photovoltaïque** : Madame le Maire informe le Conseil qu'elle a été contactée par une société souhaitant installer une zone de panneaux photovoltaïque sur un terrain dont la Commune est propriétaire. Elle propose aux membres du conseil de faire intervenir le représentant lors d'une prochaine réunion du Conseil.
- **Stade de foot** : la Commission du district a contrôlé les installations du stade en présence de Monsieur VILLAUMIÉ. La réunion s'est bien déroulée.
- **Arbres dans la Rue Riochey** : Monsieur PICARD informe le Conseil que des branches d'arbres sont dangereuses pour la circulation. Madame le Maire indique qu'elle prendra contact avec une société d'élague.
- **Repas communal** : Madame le Maire informe le Conseil que le CCAS a décidé que le repas communal, organisé le 13 avril prochain, sera gratuit pour les personnes de plus de 60 ans habitant la Commune et 30 € pour les autres adultes qui souhaitent participer. Les colis seront distribués aux personnes malades ou dépendantes à partir de 70 ans, ne pouvant se rendre au repas.
- **Salle des fêtes** : les travaux seront présentés lors d'un moment convivial organisé le 30 mars prochain.

Villiers-Le-Sec, le 16 mars 2024

Le Maire



Laurence MEUNIER.